



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 juillet 2015

N°141/07/2015 : RAPPORT ANNUEL 2014 - FOURRIERE AUTOMOBILE

L'an deux mille quinze, le mardi 28 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juillet 2015.

Etaient présents : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Marie-Claude BERLY, Aurore KOTHE, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR

Pouvoirs : 12

Mesdames, Messieurs Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Sophie LARAN, Christian PEREZ à Jean Luc BUDOIA, Maxime BERAUDO à Vally CENTOMO, Véronique LAGARRIGUE à Colette HARLE, Monique VALAT à Brigitte BAREGES, Philippe FRANCOIS à Aurélie BURATTI, Danielle AMOUROUX à Angèle LOUCHART, Béatrice KOHLER à Laura NICOLAS, Philippe FASAN à Annie GUILLOT, José GONZALEZ à Carole GARCIA, Thierry VIALON à Marie-Dominique BAGUR

Absent : 1

Madame, Monsieur Pauline BLANC

**Madame Danielle AMOUROUX donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Dès communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le service public de la Fourrière Automobile est délégué par convention, pour une durée de 7 ans à compter de 2011, à la Société JET ASSISTANCE.

Pour 2014, les grandes lignes du rapport d'activité sont les suivantes :

Présentation générale de la délégation : caractéristiques

Le service délégué :

- JET ASSISTANCE est chargée de la gestion de la fourrière automobile sur la commune de Montauban : enlèvements des véhicules, gestion du gardiennage et restitution.
- Le délégataire assure le service avec ses propres biens sans que la Ville de Montauban n'apporte de moyens.
- Le délégataire maintient son parc de véhicules sur 2014 :
 - 6 dépanneuses,
 - 1 véhicule léger utilitaire pour enlèvement motos et cycles
 - 1 véhicule 4X4 pour sous-sols et accès difficiles
- Effectif attaché partiellement à la délégation : 3 chauffeurs, 2 administratifs.
- Activité 2014 : 706 mises en fourrière dont 195 véhicules remis au service des domaines :
 - 3 véhicules pour vente
 - 166 véhicules pour destruction
 - 26 récupérés par les propriétaires

Les comptes de la délégation

Il n'existe pas de structure dédiée à la délégation : pas de comptes spécifiques mais une affectation au prorata du volume d'activité.

- Le Chiffre d'affaires 2014 s'élève à 110 292 €, soit - 5% par rapport à 2013. A noter que la tarification appliquée par le délégataire est imposée par un arrêté du Ministère de l'économie et des finances fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles.
- Bénéfice 2014 : 15 256 €, - 13% par rapport à 2013.
- Charges d'exploitation 2014 de 95 036 € en baisse de 3%, soit une évolution en phase avec la diminution des recettes. Les principaux postes de charges sont :
 - les charges de Personnel et personnel extérieur (62% des charges),
 - les frais de Crédit-Bail : 7 233 € en 2014
 - les coûts d'entretien des matériels : 4 500 € constant par rapport à 2013.
 - Les dotations aux amortissements (charge annuelle correspondant à l'investissement initial) : 4 204€ en régression significative de -40% en 2014.

La qualité du service

- **Création de nouveaux locaux d'accueil** en cours à proximité immédiate des parkings de stockage des véhicules

- **Mise en place de vidéosurveillance sur le parking de gardiennage** avec système d'alarme associé.
- Un parking est aménagé pour le gardiennage des véhicules afin de respecter les normes anti-pollution avec séparateur à hydrocarbures.
- **Un système de géolocalisation a été déployé afin d'optimiser les déplacements.** Par ailleurs, le site Internet a été modernisé afin de faciliter les démarches administratives des usagers pour la récupération des véhicules en fourrière.
- Le service est renforcé lors d'évènements majeurs : marathon, 14 juillet...
- La formation des salariés a été complétée en 2014, notamment au titre de la formation informatique concernant les nouveaux logiciels.
- le 29 novembre 2014, lors de la crue du Tarn, le service a été amené à déplacer rapidement plus de 50 véhicules. Grâce à la réactivité du service, ces véhicules ont pu être sauvés des eaux, et n'ont pas souffert d'immersion.

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 22/07/2015 ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel 2014 – fourrière automobile.

PREND ACTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **31 JUIL. 2015**

De sa publication le **31 JUIL. 2015**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 juillet 2015

Maire,

Brigitte BAR...

